

MAJ le 28/09/2023

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

**Organisme de formation :** ALLOKOM, siège social au 128 rue de la Boétie 75008 PARIS, au capital de 10 000 euros, immatriculée au Registre du commerce et des Sociétés de Paris SIRET N°830 544 128 00010, représentée par M.LABI Kilian en qualité de président, dûment habilité aux fins des présents ; Numéro de déclaration d'activité : 11755752175 (Organisme de formation certifié QUALIOP) et détenteur de la certification N°6240 déposée auprès du répertoire spécifique de France Compétences.

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent exclusivement aux ventes de prestation de formation relevant de la formation professionnelle continue.

### Préambule

Le vendeur est un prestataire de service de formations professionnelles à destination des personnes physiques ou morales. La liste et le descriptif des programmes de formation proposés par la société ALLOKOM peuvent être consultés sur le site [www.allokom.fr](http://www.allokom.fr).

### PARTIE I : CONDITIONS GENERALES

#### ARTICLE 1 : OBJET ET DISPOSITIONS GENERALES

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les droits et obligations des parties dans le cadre de la vente de formations professionnelles proposés par le vendeur. Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à toutes les formations qu'elles se déroulent en présentiel ou à distance. Le vendeur se réserve la possibilité de modifier les présentes, à tout moment par la publication d'une nouvelle version sur son site Internet.

Les CGV applicables alors sont celles étant en vigueur à la date du paiement (ou du premier paiement en cas de paiements multiples) de la commande. Ces CGV sont consultables sur le site Internet de la société ALLOKOM à l'adresse suivante : [www.allokom.fr](http://www.allokom.fr). Le client déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des présentes Conditions et les accepter sans restriction, ni réserve. Le client reconnaît qu'il a bénéficié des conseils et informations nécessaires afin de s'assurer de l'adéquation de l'offre à ses besoins. Le client déclare être en mesure de contracter légalement en vertu des lois françaises ou valablement représenter la personne physique ou morale pour laquelle il s'engage. Sauf preuve contraire les informations enregistrées par la Société ALLOKOM constituent la preuve de l'ensemble des transactions.

#### ARTICLE 2 : PRIX

Tous les prix s'entendent hors taxes (T.V.A. = 20%). Les prix et les délais sont valables 1 mois après émission du présent devis. Ils sont fermes et non révisables à la commande. Notre prestation comprend tout ce qui est explicitement listé dans le devis. De façon corollaire, elle

ne comprend pas ce qui n'est pas explicité dans ce même devis. Toute prestation ne figurant pas dans la présente proposition fera l'objet d'un devis complémentaire. Le règlement établit les normes en matière d'hygiène et de sécurité, les principes généraux et constants liés à la conduite, ainsi que la nature et le niveau des mesures disciplinaires qui peuvent être prises à l'encontre des stagiaires en cas de non-respect, tout en précisant les procédures à suivre lorsqu'une sanction est envisagée.

Pendant toute la période de la formation, il est impératif que chaque stagiaire se conforme aux dispositions de ce règlement.

#### ARTICLE 3 : PAIEMENT

Tout paiement effectué après le 31<sup>ème</sup> jour suivant la date d'échéance indiquée sur la facture entraînera l'application de pénalités de retard, calculées conformément à la législation en vigueur. Le taux de ces pénalités de retard est équivalent au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne dans sa dernière opération de refinancement, majoré de 7 points (conformément à l'article L 441-6, alinéa 3 modifié). À titre indicatif, le taux de référence de la BCE était de 3,25 % le 07/04/2002.

Pour nos clients professionnels, en accord avec les dispositions des articles L.441-6 et D.441-5, tout retard de paiement entraîne automatiquement une obligation pour le débiteur de régler une indemnité forfaitaire de 40 € en guise de frais de recouvrement, en plus des intérêts de retard équivalant à trois fois le taux légal. De plus, une clause pénale équivalant à 20 % du solde restant dû sera appliquée en sus des indemnités et des pénalités légales en cas de retard de paiement.

#### ARTICLE 4 : DELAI DE RETRACTATION

Conformément à l'article L. 121-20 du Code de la consommation, « le consommateur dispose d'un délai de quatorze jours francs pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités. Le délai mentionné à l'alinéa précédent court à compter de la réception pour les biens ou de l'acceptation de l'offre pour les prestations de services ». Le droit de rétractation peut être exercé en contactant la Société ALLOKOM par courrier ainsi qu'en envoyant un mail à l'adresse [contact@allokom.fr](mailto:contact@allokom.fr).

#### ARTICLE 5 : RECLAMATIONS

Le cas échéant, le client peut présenter toute réclamation en contactant la société au moyen des coordonnées suivantes ALLOKOM, 128 rue de la Boétie, 75008 Paris. Le client devra envoyer un mail à l'adresse suivante : [contact@allokom.fr](mailto:contact@allokom.fr) et expliquer de manière explicite ses réclamations. La société ALLOKOM répondra sous 48 heures.

#### **ARTICLE 6 : PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES**

Les renseignements personnels fournis par le client à la société ALLOKOM servent exclusivement à gérer son inscription et à superviser le processus de formation. Conformément à la Loi Informatique et Libertés N° 78-17 du 6 janvier 1978, le client a le droit d'accéder à ses données personnelles, de les corriger et de les supprimer. Le client reconnaît avoir pris connaissance de notre politique de confidentialité et consent à la collecte et à l'utilisation de ses données, en sachant qu'elles seront traitées de manière strictement confidentielle.

En fournissant ses informations et ses coordonnées sur le site internet d'ALLOKOM, le client consent également à recevoir des informations et des publications de notre société par voie électronique ou téléphonique. Il conserve le droit de se désinscrire à tout moment.

#### **ARTICLE 7 : PUBLICITE**

En acceptant les présentes conditions générales, le client et/ou le participant donne son consentement pour être éventuellement filmé ou photographié lors des formations organisées par la société ALLOKOM. Il autorise également ALLOKOM à utiliser les photographies prises pendant ces formations à des fins de communication externe, telles que les publications sur les réseaux sociaux ou les articles sur le site internet de l'entreprise, à moins que le client ne demande expressément le contraire.

De plus, ALLOKOM se réserve le droit de mentionner les prestations réalisées pour ses clients et d'inclure ces derniers dans sa liste de références commerciales, à moins que le client n'exprime spécifiquement son opposition à cette pratique.

### **PARTIE II : CONDITIONS SPECIQUES A LA FORMATION**

#### **ARTICLE 8 : FORMATION FINANCEE**

Dans le cas où le client bénéficie d'une prise en charge par le biais d'un organisme tel qu'un OPCO, Pôle Emploi ou tout autre organisme de financement, il est de sa responsabilité de vérifier que la prise en charge a été correctement accordée. Si le financeur refuse de prendre en charge la formation, le client sera tenu de régler les frais de formation lui-même.

#### **ARTICLE 9 : FORMATION FINANCEE PAR LE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION**

Les présentes conditions générales de vente ne s'appliquent pas pour les inscriptions réalisées via la plateforme Mon Compte Formation. Dans ce cas, ce sont les conditions générales d'utilisation de la plateforme Mon Compte Formation qui s'appliquent.

#### **ARTICLE 10 : PROCESSUS**

Avant de procéder à l'inscription à une formation, le stagiaire doit initier une discussion avec un conseiller de la société ALLOKOM. Cette démarche permettra au conseiller de guider le stagiaire dans le choix de la formule qui correspond le mieux à ses besoins futurs. Une fois que le stagiaire est inscrit, un formateur de la société sera assigné à lui, et il recevra un courrier électronique contenant les éléments suivants :

Les indications pour se rendre aux locaux à Champs-sur-Marne (dans le cas d'une formation en présentiel).

Les liens de connexion pour les sessions TEAMS (pour les formations à distance).

Les instructions préliminaires à la formation.

Le règlement intérieur ainsi que les conditions générales de vente.

Les manuels de formation à télécharger.

Les informations d'accès à la plateforme e-learning (si le stagiaire a choisi cette option).

#### **ARTICLE 11 : ANNULATION OU REPORT**

Toute demande d'annulation doit être soumise sous forme écrite, que ce soit par e-mail ou par courrier. En cas d'annulation à la date prévue pour le début de la formation ou si le stagiaire ne se présente pas, l'Organisme de formation se réserve le droit de retenir 100 % du montant total de la formation à titre d'indemnisation. Les frais d'indemnisation dus par le client sont clairement indiqués sur la facture.

Les dates des formations doivent être strictement observées conformément aux termes de la convention de formation professionnelle signée entre l'entreprise, le stagiaire, et l'organisme de formation. Si le stagiaire souhaite reporter ses modules de formation, il doit en informer l'organisme de formation ALLOKOM au moins 4 jours avant la date prévue pour la formation. Aucun oubli de formation ne sera toléré. En effet, le stagiaire recevra un rappel par SMS sur son téléphone 24 heures avant chaque session de formation à venir.

#### **ARTICLE 12 : ACCES A LA PLATEFORME E-LEARNING**

Conformément au devis qui lui sera présenté, le stagiaire aura la possibilité de bénéficier d'un accès à notre plateforme e-learning, offrant un contenu de plus de 30 heures de cours en ligne. L'accès initial est valide pour une durée minimale de 2 mois. À l'expiration de cette période, l'accès au contenu ne sera plus disponible. Cependant, si le stagiaire en fait la demande, la société ALLOKOM pourra lui renouveler l'accès gratuitement, et ce, jusqu'à une période maximale d'un an.

#### **ARTICLE 13 : CONFIDENTIALITE DE LA FORMATION**

L'Organisme de formation, le client et le stagiaire s'obligent mutuellement à maintenir la confidentialité de toutes les informations et les documents, quelle que soit leur forme ou leur nature (qu'elles soient d'ordre économique, technique, commerciale, etc.), auxquels ils pourraient avoir été exposés pendant l'exécution de la prestation de formation ou lors des échanges qui ont eu lieu avant la conclusion du contrat.

#### **ARTICLE 14 : PROGRAMME DE FORMATION**

Les formations se déroulant de manière individuelle, le formateur se réserve le droit de procéder à des ajustements dans le contenu des formations en fonction du niveau et des besoins du stagiaire, si cela est jugé nécessaire.

#### **ARTICLE 15 : ATTRIBUTION DES COMPETENCES**

Tout désaccord qui ne peut être résolu de manière amiable sera soumis à la compétence exclusive du tribunal de commerce de Paris, indépendamment de la localisation du siège social ou de la résidence du client.